

2017

LIVRET D'ACCUEIL DES RESIDENTS



EHPAD Les Savarounes, 1 rue du Roc Blanc

63400 CHAMALIERES

Tel : 04.73.31.76.00

Fax : 04.73.31.76.01

Contact@savarounes.fr

Bienvenue



“Le plus grand bien qu’on puisse faire aux personnes n’est pas de leur communiquer nos richesses mais de leur révéler les leurs” - Abbé Pierre.

Nous sommes des hommes et des femmes ayant décidé dans un même élan de mettre en commun nos compétences, notre dynamisme, pour redonner de la dignité et de l’espoir aux personnes âgées.

Dans notre Structure, vos parents seront acteurs de leur vie, des personnes à part entière, avec leurs besoins et leurs désirs.

La Direction et son équipe, le Conseil d’Administration et le Conseil de la Vie Sociale sont très heureux de vous accueillir aux “Savarounes”.

La Direction,

Sommaire

L’admission	Page 3
Votre séjour aux Savarounes	Pages 4 - 6
La vie dans notre maison	Pages 7 - 8
Tarification et aides	Page 9
L’organisation de la structure	Page 10
Annexes	Pages 11 - 12
Charte des Droits et Libertés	Page 13
Charte de la Bienveillance	Page 14

L'admission

Les Savarounes accueillent des personnes seules ou en couple âgées d'au moins 60 ans (une dérogation peut toutefois être accordée par le Conseil départemental pour les moins de 60 ans).

L'établissement dispose d'une chambre d'hébergement temporaire dont l'objectif est d'accueillir une personne dont le maintien à domicile est momentanément compromis du fait d'une situation particulière (travaux dans la maison, transition entre une hospitalisation et un retour à domicile). Cette chambre permet également de soulager les aidants familiaux lors de vacances ou en cas de maladie.

Cependant, l'hébergement temporaire n'est en aucun cas une solution alternative à l'entrée en EHPAD. La durée maximale d'occupation est de 90 jours sur une période 12 mois.

Les dossiers de demande d'admission peuvent être retirés à l'accueil de l'établissement, mais aussi au Centre Communal d'Action Sociale (ou CCAS) de CHAMALIERES.

Lors de l'admission, le Groupe Iso-Ressources (ou GIR) qui détermine le niveau de dépendance de la personne est pris en compte.

Quelques lits sont réservés aux ressortissants des caisses de retraite ayant apporté leur concours financier à l'établissement :

 AGIRC	1 lit
 ARRCO	1 lit
 IGIRCA	1 lit
 IRCEM	2 lits
 KLESIA	1 lit
 RSI	8 lits
 Banque de France	3 lits
 AG2R REUNI Cadres	1 lit
 AG2R REUNI Salariés	2 lits

Suite à l'avis du Médecin coordonnateur, la Direction prononce l'admission après avoir pris connaissance des dossiers administratifs et financiers.

Lors de l'admission, un Contrat de Séjour est établi et un Règlement de Fonctionnement est remis. Ces documents devront être signés pour finaliser l'admission.

L'équipe soignante réalise un suivi personnalisé dès l'entrée du nouveau résident.

Au bout de quatre mois environ, une rencontre est prévue pour échanger sur les aspects médicaux et psychologiques, sur l'évolution de l'autonomie, ainsi que sur les habitudes de vie. Le médecin traitant validera la prise en charge mise en place.

Un accueil de jour « La Maison d'Aloïs » est implanté dans nos locaux. Il a une capacité d'accueil quotidienne de 12 personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés. Il est ouvert du lundi au vendredi, de 09h30 à 16h30. Le transport peut être assuré par une société privée. Cet accueil de jour, dispose également d'une plateforme d'accompagnement et de répit.

Votre séjour aux Savarounes

La chambre

La chambre est meublée de façon simple et fonctionnelle.

C'est un lieu privé, qui doit préserver l'intimité. Vous êtes donc invité(e) à l'aménager à votre convenance (meubles, décorations, ...) sous réserve de respecter les contraintes fonctionnelles et de sécurité.

Les couples désirant un logement commun, peuvent bénéficier de deux chambres qui communiquent entre elles si les disponibilités le permettent.



Visites, télévision, téléphone

Les visites sont libres. Cependant elles doivent tenir compte des activités d'animation, de soins et des heures de repas.

La télévision en chambre n'est pas fournie par l'établissement. Il est naturellement possible d'amener son propre téléviseur à condition que celui-ci soit conforme aux règles de sécurité (fournir une attestation de conformité).

Les frais de téléphonie sont à la charge financière du résident (appel entrant, sortant, ou les deux).

Horaires d'ouverture

Les services administratifs de l'EHPAD sont ouverts du lundi au vendredi de 9h30 à 17h.

Pour la sécurité des résidents, l'entrée de l'établissement est équipée d'un digicode. Les portes sont ouvertes de 8h à 18h, en dehors de ces horaires le code d'accès (affiché à côté du boîtier digicode) devra être composé.

Restauration

Chaque étage dispose de lieux de vie clairs et spacieux dans lesquels les repas sont servis.

Il est possible pour les familles de déjeuner avec leurs parents en prévenant 48h à l'avance le service administratif.

Les repas sont confectionnés par le service des cuisines, propre à l'établissement.

A titre exceptionnel et sur avis médical, les repas peuvent être servis en chambre.

L'établissement peut assurer les régimes prescrits par les médecins.

Hygiène

Le ménage des chambres et des parties communes est effectué par le personnel de la structure afin que chacun puisse évoluer dans un cadre de vie agréable.

Linge

Les draps, les couvertures ainsi que le linge de toilette sont fournis par l'établissement. Un service lingerie assure l'entretien du linge (sauf le linge délicat, les Damart et les lainages).

Le linge doit impérativement être marqué avant l'entrée du résident. Si vous le souhaitez, l'établissement procède au marquage moyennant un paiement.

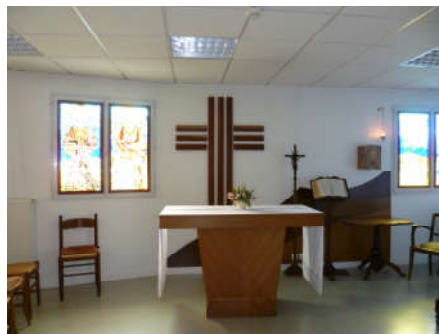
L'établissement ne prend pas en charge les retouches.

Culte

Un lieu de recueillement est ouvert en permanence et un Abbé vient assurer le culte les 2^{ème} et 4^{ème} mardis du mois. Les dimanches, une équipe liturgique est présente.

En dehors de ses interventions mensuelles, la visite de l'abbé peut se faire sur demande auprès du personnel.

Un lieu de recueillement sera rendu disponible à la demande pour les autres cultes, dans le respect des rites de chacun.



Coiffeur, pédicure

Le pédicure intervient une fois par mois à la demande de l'équipe soignante.

L'établissement comprend un salon de coiffure (situé au rez-de-chaussée) ouvert deux fois par semaine. Pour tout rendez-vous, s'adresser à la coiffeuse.

Les frais de pédicure (sauf pathologie spécifique) et de coiffure sont à la charge du résident.

La vie dans notre maison

Pour le bien-être des résidents, afin de prévenir le sentiment de solitude et pour redonner un rôle social, Les Savarounes proposent des activités variées :

Les activités d'animation sont fixées à l'avance par l'équipe et annoncées par voie d'affichage dans les lieux de vie. On retrouve parmi ces activités, des activités de stimulation de la mémoire, des groupes de parole, des jeux de société, des ateliers créatifs ...

D'autres activités sont réparties par thème et recouvrent d'une manière générale les fêtes traditionnelles (ex : repas à thème comme le nouvel an chinois ou la journée auvergnate).

Les activités thérapeutiques, telles que le jardinage, les repas thérapeutiques, le sport adapté ou encore la médiation animale sont menées régulièrement. Elles sont un moyen d'expression pour les résidents.

Des animaux sont présents au sein de la structure : oiseaux, chat, poissons.

Les résidents peuvent participer aux tâches quotidiennes par exemple en aidant à mettre le couvert pour maintenir leur autonomie et leur lien social.

Des rencontres avec des écoliers et collégiens sont organisées fréquemment pour, d'une part faire revivre le passé des aïeux, et d'autre part pour tenter de tisser des liens intergénérationnels. De plus, le Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) de Chamalières intervient au sein des Savarounes. Ces moments permettent aux plus jeunes, et aux moins jeunes, de se retrouver autour d'activités à thème (peinture, musique...).

La vie au sein de la résidence est ponctuée par des « temps forts » tels que les Olympiades (ayant lieu en mai à Cournon et réunissant plus d'une trentaine d'établissements autour de jeux variés), la semaine bleue (semaine nationale des personnes âgées ayant lieu la 3^{ème} semaine d'octobre), Citoyennâge (se déroulant à Vichy une fois par an), les veillées (ayant lieu une fois par mois), et des gîtes à l'extérieur organisés plusieurs fois par an.



LIVRET D'ACCUEIL DES RESIDENTS

De plus, des bénévoles rendent visite aux résidents et participent aux activités d'animation. Ces échanges contribuent à garder un lien social avec l'extérieur. La structure comprend deux associations qui ont pour but d'améliorer la prise en charge, « *Le Goût de Vivre* » et « *Les Tournesols* » auxquelles vous pouvez adhérer (tous les renseignements sont disponibles auprès de l'animatrice).

Tout au long de l'année, la ville de Chamalières propose des sorties ou spectacles.

Tarifications et aides

Frais de séjour

Depuis la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, les EHPAD connaissent une tarification à trois niveaux comprenant :

- Un **tarif hébergement** qui couvre les dépenses non médicales, à la charge du résident ;
- Un **tarif dépendance** qui varie en fonction du niveau de dépendance de la personne âgée (GIR 1 à 6). Ces dépenses sont à la charge du résident mais sont en partie compensées par l'A.P.A. qui est versée à l'Etablissement ;
- Un **tarif lié aux dépenses de soins**, totalement pris en charge par l'Assurance maladie.

Chaque année les tarifs d'hébergement et de dépendance sont fixés par le Conseil Général.

L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (ou APA)

Elle est destinée aux personnes de plus de 60 ans qui relèvent des GIR 1-2 et 3-4 uniquement. Cette aide est déduite du tarif dépendance. La demande se fait auprès du Conseil Général, un dossier est disponible auprès du service administratif.

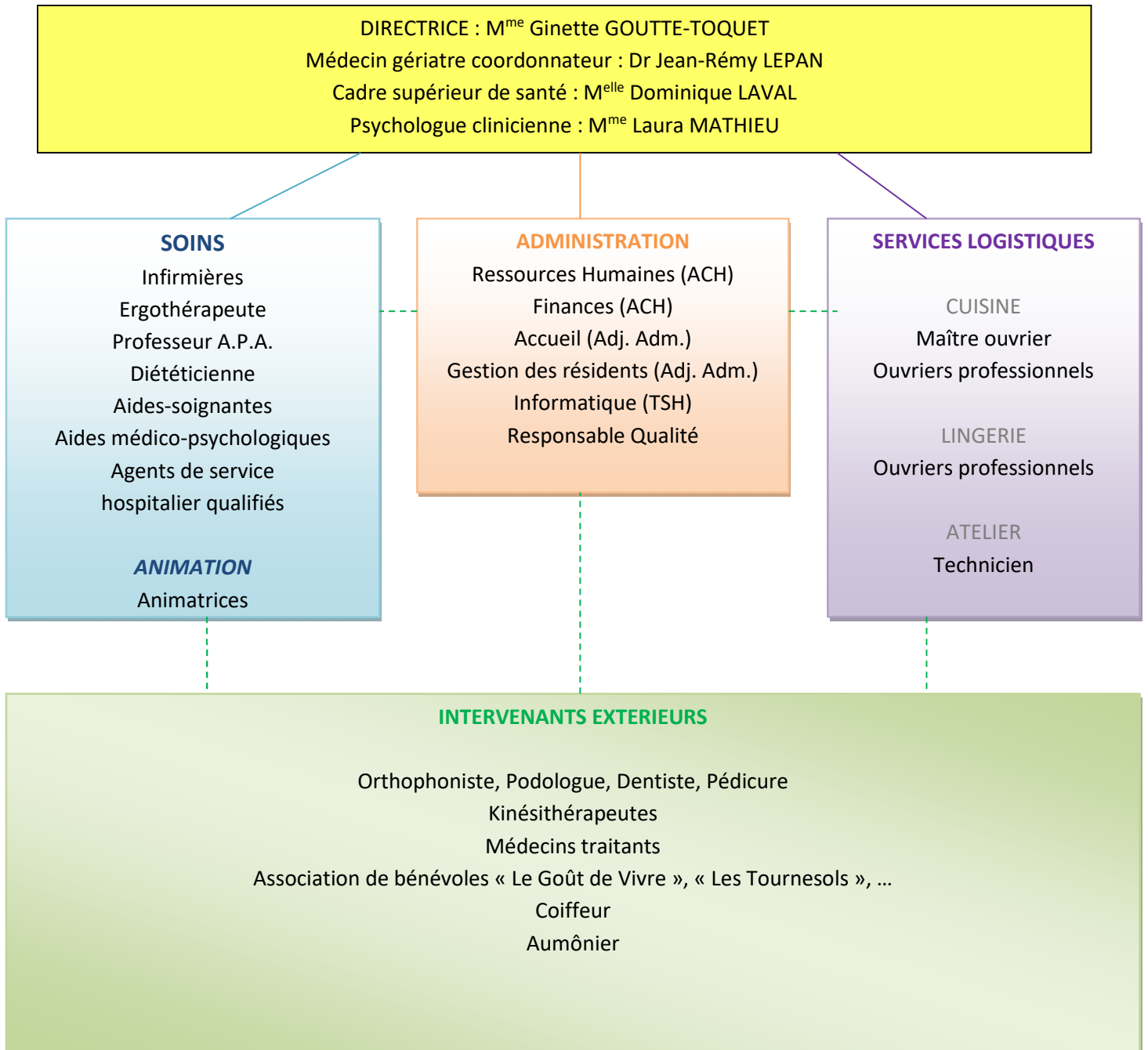
L'aide personnalisée au Logement (ou APL)

Cette allocation permet d'aider le résident à payer l'hébergement. La demande se fait auprès de la Caisse d'Allocations Familiales. Le montant de l'allocation, variable selon les ressources, sera déduit de la redevance mensuelle.

L'aide sociale Hébergement

Toute personne âgée ne disposant pas de ressources suffisantes pour payer ses frais d'hébergement peut solliciter une aide sociale hébergement du Conseil départemental pour couvrir en totalité ou en partie ses frais de séjour (loyer), sous réserve de respecter certaines conditions.

Organisation de la structure



Annexes

Annexe 1 : tarifs EHPAD 2017

- Le prix de journée hébergement est fixé à 55.61 €
- Le prix de journée dépendance est fixé à :
 - ◆ GIR 1-2 : 22.33 €
 - ◆ GIR 3-4 : 14.17€
 - ◆ GIR 5-6 : 6.01€

*Le montant du GIR 5-6 correspond au ticket modérateur.
Les montants des GIR 1 à 4 sont indicatifs car pour les bénéficiaires de l'APA, l'allocation sera déduite du montant indiqué ci-contre.*
- Le prix de journée pour l'hébergement temporaire est fixé à 55.61 €
- Le prix de journée pour les résidents âgés de moins de 60 ans est fixé à 75.17 €

Caution EHPAD : 1668.30 €.

Caution hébergement temporaire : (55.61 € + 10%) × nombre de jours de présence.

- Le prix de journée pour réservation, frais de chambre non libérée et vacances (de moins de 21 jours) correspond à :

$$\begin{array}{rcl} \text{prix de journée} - \text{le minimum garanti} \times 2 & & \text{soit ;} \\ 55.61 \text{ €} - 7.08 \text{ €} & = & \underline{\underline{48.53 \text{ €}}} \end{array}$$

- Le prix de journée pour vacances de plus de 21 jours est fixé à 55.61€
- Le prix journalier en cas d'hospitalisation correspond à :

$$\begin{array}{rcl} \text{prix de journée} - \text{forfait hospitalier chirurgie} & & \text{soit ;} \\ 55.61 \text{ €} - 18,00\text{€} & = & \underline{\underline{37.61 \text{ €}}} \end{array}$$

$$\begin{array}{rcl} \text{prix de journée} - \text{forfait hospitalier psychiatrie} & & \text{soit ;} \\ 55.77 \text{ €} - 13.50\text{€} & = & \underline{\underline{42.11 \text{ €}}} \end{array}$$

Annexe 2 : tarifs accueil de jour 2017

- Le prix de journée hébergement s'élève à : 26.07€ + ticket modérateur (correspondant au tarif dépendance du GIR 5-6 soit 5.99 €) + tarif dépendance GIR 1 à 4 pour les personnes concernées

- Le prix de journée dépendance s'élève à :

- ◆ GIR 1-2 : 22.25€
- ◆ GIR 3-4 : 14,12€
- ◆ GIR 5-6 : 5.99€



*Le montant du GIR 5-6 correspond au ticket modérateur.
Pour les bénéficiaires de l'APA relevant des GIR 1 à 4, l'allocation sera déduite du montant indiqué ci-contre.*

- Le prix de journée des moins de 60 ans s'élève à 42.90€

L'évaluation de la dépendance est validée par le médecin du Conseil Général.

Charte des droits et libertés de la personne âgée en situation de handicap ou de dépendance

Lorsqu'il sera admis et acquis que toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance est respectée et reconnue dans sa dignité, sa liberté, ses droits et ses choix, cette charte sera appliquée dans son esprit.

1. Choix de vie

Toute personne âgée devenue handicapée ou dépendante est libre d'exercer ses choix dans la vie quotidienne et de déterminer son mode de vie.

2. Cadre de vie

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit pouvoir choisir un lieu de vie - domicile personnel ou collectif - adapté à ses attentes et à ses besoins.

3. Vie sociale et culturelle

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance conserve la liberté de communiquer, de se déplacer et de participer à la vie en société.

4. Présence et rôle des proches

Le maintien des relations familiales, des réseaux amicaux et sociaux est indispensable à la personne âgée en situation de handicap ou de dépendance.

5. Patrimoine et revenus

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit pouvoir garder la maîtrise de son patrimoine et de ses revenus disponibles.

6. Valorisation de l'activité

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit être encouragée à conserver des activités.

7. Liberté d'expression et liberté de conscience

Toute personne doit pouvoir participer aux activités associatives ou politiques ainsi qu'aux activités religieuses et philosophiques de son choix.

8. Préservation de l'autonomie

La prévention des handicaps et de la dépendance est une nécessité pour la personne qui vieillit.

9. Accès aux soins et à la compensation des handicaps

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit avoir accès aux conseils, aux compétences et aux soins qui lui sont utiles.

10. Qualification des intervenants

Les soins et les aides de compensation des handicaps que requièrent les personnes malades chroniques, doivent être dispensés par des intervenants formés, en nombre suffisant, à domicile comme en institution.

11. Respect de la fin de vie

Soins, assistance et accompagnement doivent être procurés à la personne âgée en fin de vie et à sa famille.

12. La recherche : une priorité et un devoir

La recherche multidisciplinaire sur le vieillissement, les maladies handicapantes liées à l'âge et les handicaps est une priorité. C'est aussi un devoir.

13. Exercice des droits et protection juridique de la personne vulnérable

Toute personne en situation de vulnérabilité doit voir protégés ses biens et sa personne.

14. L'information

L'information est le meilleur moyen de lutter contre l'exclusion.

La charte de la bientraitance

« Bien traiter » les résidents patients, c'est « reconnaître en eux des hommes et des femmes âgés, qui ont un passé souvent riche, une histoire de vie et une identité singulière, une famille, bref un statut de sujet à part entière, quelle que soit la gravité de leurs maladies et de leur état de dépendance ».

- 1 Identifier les besoins du résident patient et ses facultés d'adaptation, afin d'apporter des réponses adaptées, qui favorisent son autonomie, de jour comme de nuit.
- 2 Prendre en considération la liberté de choix et de décision du résident patient, ses goûts, ses habitudes.
- 3 Respecter l'espace personnel du résident patient et son intimité.
- 4 Préserver la dignité du résident patient et son estime de soi par son apparence, et en tenant compte de ses habitudes de vie.
- 5 Etre attentif à la qualité de la communication et du comportement envers le résident patient.
- 6 Identifier les inquiétudes du résident patient et chercher ensemble des réponses.
- 7 Prendre en compte les goûts, les habitudes alimentaires du résident patient, et faire du repas un moment de plaisir.
- 8 Favoriser les déplacements du résident patient en respectant son confort, son rythme, et en tenant compte de ses désirs d'aller et venir ainsi que de sa pathologie.
- 9 Favoriser les liens et les échanges avec les proches et l'entourage du résident patient.
- 10 Accompagner le résident patient dans sa fin de vie.